



BREIZ SANTEL

PRINTEMPS 2005
NUMÉRO 198
PRIX 1,50 EURO

*Mouvement pour la protection
des monuments religieux bretons*

Association fondée en 1952
et reconnue d'utilité publique

Fondateur Gérard Verdeau (1931-1975)

Présidente Marie-Aimée Bernard

Siège social
20, rue des Vénètes, 56000 Vannes

Correspondance
Secrétariat général Breiz Santel
B.P. 22 - 56260 Larmor-Plage

Bulletin d'information trimestriel
Directeur de la publication
Marie-Aimée Bernard

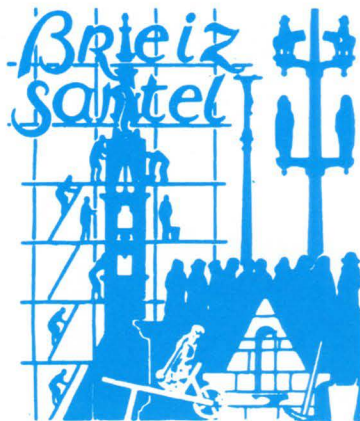
Conception René Moreau

Commission paritaire n° 59441

Photocomposition - Impression
Atelier d'Impression Lorientais
56600 Lanester

EN COUVERTURE :

La chapelle Sainte-Anne
à Fouesnant en Finistère.



Ce qu'est Breiz Santel...

Appuyé par sa revue, Breiz Santel, le mouvement pour la protection des monuments religieux bretons, a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons, humbles croix de chemin, chapelles, fontaines... en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré les réactions encore peu nombreuses mais combien encourageantes (comités de quartier, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvée dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-mêmes ; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

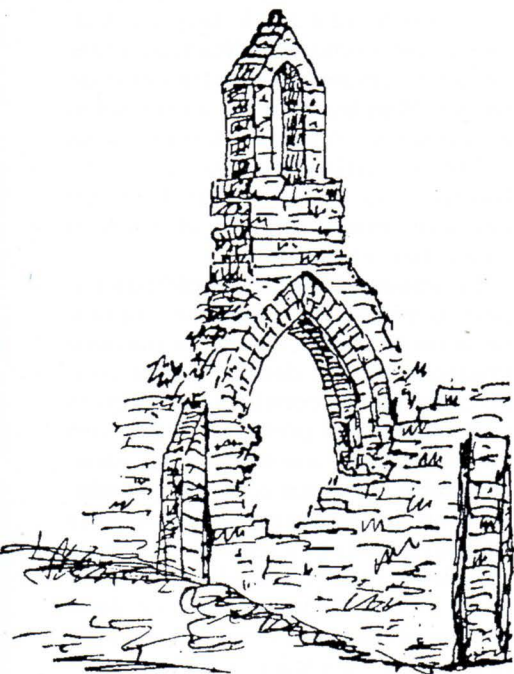
Certes, de nombreux efforts ont abouti. Mais des milliers de chapelles peuplent notre pays. Il n'y aura pleinement d'action efficace que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur édifiatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les routes du « Tro Breiz ». Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant. Qui que vous soyez, apportez-lui votre soutien avec enthousiasme, pour Dieu, pour la « beauté sacrée de la Bretagne ».

LA CHAPELLE Saint-Jean du Temple

A PLOUHINEC EN FINISTÈRE

*A travers ses vestiges,
son histoire,
de sa construction à nos jours*

SUITE ET FIN



Dessin représentant ce qui restait
des vestiges du clocher de la chapelle.

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Comment vivaient les Hospitaliers dans leurs établissements bretons au temps de la féodalité ?

Le chanoine Guillotin de Corson nous l'indique. Aux derniers siècles la guerre contre les musulmans était le seul but que se proposassent les Chevaliers de Malte. Pour l'atteindre, deux choses étaient nécessaires, la valeur militaire et l'argent, nerf de toute guerre. A Malte se formaient de courageux soldats, dans les commanderies se tirait le meilleur parti possible des domaines et des fiefs pour augmenter les ressources de l'Ordre.

C'est donc une erreur de considérer en Bretagne nos commanderies comme des monastères habités par de pieux religieux. A l'origine cela pouvait être vrai et nos commanderies avaient même souvent été des hôpitaux, mais ceux-ci disparurent avec le temps. Dès lors la commanderie devint une simple demeure noble, un manoir comme on disait jadis, accompagné d'une chapelle, d'un bois de décoration et d'un moulin avec des terres et des fiefs plus ou moins importants. Là venaient habiter les Commandeurs et les sergents d'armes quand ils n'étaient pas à la guerre ou quand l'âge ou les blessures ne leur permettaient plus de combattre.

C'est épuisés de fatigue, vieillis souvent avant l'âge, mutilés dans les combats qu'ils venaient se reposer dans leurs manoirs bretons, y attendant dans le silence et la prière la récompense divine.

L'établissement Saint-Jean de Plouhinec était l'un d'eux. Quelle était la superficie de cet établissement hospitalier au XVIII^e siècle ?

Le compte rendu de la visite effectuée le 17 novembre 1730 par les envoyés du Chevalier de Tambonneau, Commandeur de La Feuillée, à savoir, Pierre Desjars, priseur de l'arpenteur et Noble Homme Charles Hamon, Procureur Général de la Commanderie, pour parvenir à la confection du papier terrier de cette seigneurie, nous l'indique. Les deux chapelles contiennent sous fond, avec celui du cimetière entouré de murs, 85 cordes carrées et le terrain situé au-devant de la chapelle Saint-Jean et planté de quelques sautons de chêne contient 41 cordes.

Nous étant ensuite fait conduire dans les villages de Lannuzel, Kersigneau et Rouedou, situés à quelque distance de la chapelle Saint-Jean

dépendant aussi de ce membre de Quimper pour en mesurer les issues, c'est-à-dire les terres vagues d'ordinaire plantées d'arbres, qui en dépendent, dont parties aboutissent à la lande dudit Plouhinec et s'entrejoignent, nous les avons trouvés contenir sous fond 3400 cordes, sachant qu'à cette époque 80 cordes carrées représentaient en surface, un journal ou un demi-hectare et, que le journal était le même pour toutes les catégories de terres, jardin, terre labourable, pré, pâture et lande.

La superficie de l'ensemble hospitalier de Plouhinec représentait donc 42,5 journaux, soit 21 hectares. Mais nous ne connaissons pas sa répartition par catégorie de terres.

Comment cette superficie était-elle structurée à Plouhinec ? Le domaine, géré directement par le seigneur foncier, et les mouvances détenues à titre de fiefs, comprenait une trentaine de tenues. Mais leur nombre a varié selon les époques, concentrées sur les trois villages voisins du Rouedou, de Kersigneau et de Saint-Jean ou Lannuzel, aveux de 1728, et mises en valeur par les paysans.

Il s'agissait de petites exploitations, parfois minuscules d'après le montant de la rente payée, avec une mazière (maison) ou une demi-mazière couverte de paille, construite en pierres communes, sauf portes et fenêtres en pierres de taille, une soue à pourceaux, une étable à bestiaux couverte de paille, un courtil ou jardin cerné de murailles de pierres sèches, quelques terres chaudes ou terres de labour de l'ordre de un ou deux journaux ; soit un demi-hectare et quelques terres froides, prairies, landes cultivables périodiquement après un assolement long, ou servant de pâture au bétail.



Un aspect des ruines de la chapelle.

Les tenanciers avaient cependant la possibilité de compléter leurs ressources, souvent maigres en raison de la faiblesse des surfaces et du caractère rudimentaire de leurs moyens, en envoyant leurs animaux paître sur des communs plus ou moins utilisés au prorata des terres chaudes.

Les rentes grevant les terres de la commanderie étaient assez faibles, plus faibles que les rentes convenancières et les rentes de fermages, versées partie en argent, allant par exemple de deux à trente sols en 1607 et de quelques deniers à dix ou douze sols en 1678 et en 1697, et partie en grains appréciés en crublées, écuellées et combles, soit froment, avoine ou seigle. La dîme consistant théoriquement en un dixième de la récolte, était ramenée parfois à la quinzième gerbe ou

quinzième partie de tous les grains, sauf le mil et le bled noir qui de par la coutume ne supporte point de dîme, mais elle a varié selon les terres et selon les époques, à la douzième, seizième ou trentième gerbe en 1726 par exemple, mais à la sixième et septième gerbe, c'est-à-dire trois gerbes sur vingt en 1697-1698.

Selon un rentier de 1607, cette dîme était connue des paysans de Saint-Jean sous le nom de « Deoch Sant Yann », le dû à Saint-Jean. Elle ne consistait pas dans une redevance ecclésiastique pour le service de la chapelle, mais dans un champart, un droit de terrage féodal, une fraction de la récolte sur une terre commune mise en valeur. Elle était due au propriétaire du fonds, en l'occurrence un ecclésiastique, puisqu'il s'agissait du seigneur comman-

deur, et s'ajoutait aux redevances féodales, rentes ou chef-rentes, pour la location de la terre concédée aux tenanciers individuellement.

Dans ces petites tenues de l'établissement hospitalier de Plouhinec, quel était le mode de tenue des terres, c'est-à-dire de possession et d'exploitation du sol ?

Il est bien connu que sur les terres des seigneuries ecclésiastiques de Basse-Bretagne, abbaye du Relecq ou de Bégard, mais aussi commanderies hospitalières, était appliqué au moins depuis le XII^e siècle, l'usement dit de quevaize, sorte de concession de terre perpétuelle sans possibilité de congément du tenancier ou de son héritier dernier-né, mâle et à défaut fille, par le seigneur foncier. C'était le cas dans la Commanderie de La Feuillée, et plus spécialement dans les paroisses des Monts d'Arrée sur les dernières terres mises en valeur sur les pentes les plus élevées et restant seules disponibles au début du XII^e siècle.

Mais ce n'était apparemment pas le cas en ce qui concerne l'établissement hospitalier de Quimper et donc ses terres de Plouhinec. Par exemple en 1444, lors de l'établissement par le Commandeur de La Feuillée d'une liste des domaines quevaiziers de son Ordre, où Quimper n'est pas cité. Ou encore en 1683, lors de la déclaration établie par le Commandeur pour la réformation du Terrier de Bretagne, où le membre de Quimper n'est pas non plus cité, même si des arrêts le concernant et touchant le droit de quevaize avaient été rendus en 1655-1656.

Alors quel était le mode de tenue des terres dans l'établissement hospitalier de Plouhinec ?

Il semble que plusieurs systèmes coexistaient selon les terres, comme

le démontrent les documents utilisables, et la chartiste Jeanne Laurent était la première à reconnaître dans ses études sur la quevaize, que dans bien des cas aucune certitude n'est possible à obtenir.

Ainsi le contrat de 1485 que nous avons déjà cité et qui voit un commandeur concéder à un paysan de Plouhinec deux champs et deux mazières à jamais, fors qu'il voudra et vivra, contre une redevance annuelle, n'est évidemment pas une concession à domaine congéable, puisque le seigneur exclut par contrat toute possibilité de congément du tenancier, mais peut par son caractère viager et peut-être perpétuel, entrer dans le cadre d'un contrat de quevaize.

Mais d'un autre côté il est précisé dans un rentier de 1743, concernant deux tenanciers de Saint-Jean, Marie Guillou et Marie Kerlégan, qu'ils doivent dix sols sur leurs héritages de leur superficie, situés à Lannuzel et tenus à domaines congéables, c'est-à-dire soumis au régime de tenure le plus courant et le plus spécifique à la Basse-Bretagne où le fonds appartient au bailleur. Le bail étant généralement de neuf ans. Mais non les édifices et superficies, que le propriétaire du fonds doit rembourser à l'exploitant concessionnaire s'il lui donne congé.

Par ailleurs en cas de déshérence, c'est-à-dire de décès du détenteur de la tenue sans héritier direct, collatéraux étant exclus, il est précisé dans deux déclarations du Commandeur de La Feuillée de 1682 et 1697 que s'applique à Plouhinec l'usement de quevaize qui prévoit le retour de la tenue en entier au seigneur.

Toutefois la situation était rendue encore plus compliquée par le fait que certaines déclarations ne correspon-

daient pas toujours à la réalité et doivent être considérées comme des précautions, en prévision de procès éventuels.

Mais surtout il faut se souvenir qu'à l'origine, l'établissement hospitalier de Saint-Jean de Plouhinec fût templier et qu'ici nous nous trouvons sur des terres plus faciles d'accès et plus fertiles que dans les Monts d'Arrée, donc mises en valeur plus tôt, sans doute aux X^e et XI^e siècles, à l'occasion du défrichement et de la remise en culture de la Basse-Bretagne, après les ravages causés par les Normands, restauration qui se fit en cette région sous la forme originale de la tenure à domaine congéable bien avant l'arrivée des Templiers.

C'est donc dans ce cadre, qu'ils n'avaient pas choisi, qu'à leur arrivée à Plouhinec, appelés sans doute par les comtes de Léon et les seigneurs du Quemenet, les Templiers ont pris en compte, à leur manière, le régime en vigueur dans la région pour l'exploitation des terres et ont dû pour attirer des hôtes, étrangers par la naissance à leur établissement, leur proposer des contrats susceptibles de les retenir sur place pour faire prospérer la terre à défricher, car, chez les Templiers, les chevaliers, écuyers et sergents d'armes ne s'adonnaient pas à l'agriculture, mais laissaient ce soin à des auxiliaires aidés par des salariés, comme le confirme la charte de 1217 du Duc Pierre Le Dreux et de son épouse Alix de Bretagne.

On peut donc supposer que la retenue, le domaine directement exploité par les Templiers, puis par les Hospitaliers, s'il existait à Plouhinec devait être très réduit, en dehors de leur jardin, et proche sans doute des chapelles de Lannuzel et que l'es-

sentiel des terres, relevant de leur commanderie, a été concédé à leurs tenanciers sous la forme d'afféage-ment de terres nobles, pour en jouir d'après l'usage du fief, à jamais et en perpétuel.

On peut en voir la preuve dans le fait que les redevances, dues au seigneur Commandeur, ne s'appelaient pas seulement rentes mais chef-rentes ou cens, et aussi dans le fait qu'aux chef-rentes s'ajoutaient les devoirs féodaux de foi, hommages et obéissance dus par les vassaux aux seigneurs de fief.

Pilier Nord de la chapelle.



C'est ainsi qu'en 1726, l'inventaire des titres et papiers concernant l'établissement de Plouhinec indique que les tenues sont possédées par les tenanciers à titre de foi et hommage selon ce que l'on a à prendre et que les rentes perçues sont qualifiées de chef-rentes, par les tenanciers. C'est ainsi également que, dans sa déclaration au Roi du 22 janvier 1682 pour l'établissement du papier terrier de la barre royale de Rennes, le Commandeur de La Feuillée indique qu'en la paroisse de Plouhinec, tous les tenanciers doivent la dîme en la sixième et septième gerbe, laquelle dîme avec les rentes et chef-rentes déclarées sont affermées à la somme de cent soixante deux livres, non compris les droits seigneuriaux comme lods et ventes au quart denier, les droits de mutation représentant le quart du prix de vente, en cas de vente de terre, déshérences suivant la nature dudit usement de quevaize, le droit de réversion du seigneur sur les biens du tenancier mourant sans héritier direct, rachats des droits de succession représentant une année entière de l'héritage, c'est-à-dire une année de revenu du bien du défunt, et tous les autres droits, corvées de charrois, banalités de four et de moulin, ainsi que les doivent, les autres vassaux de la Commanderie.

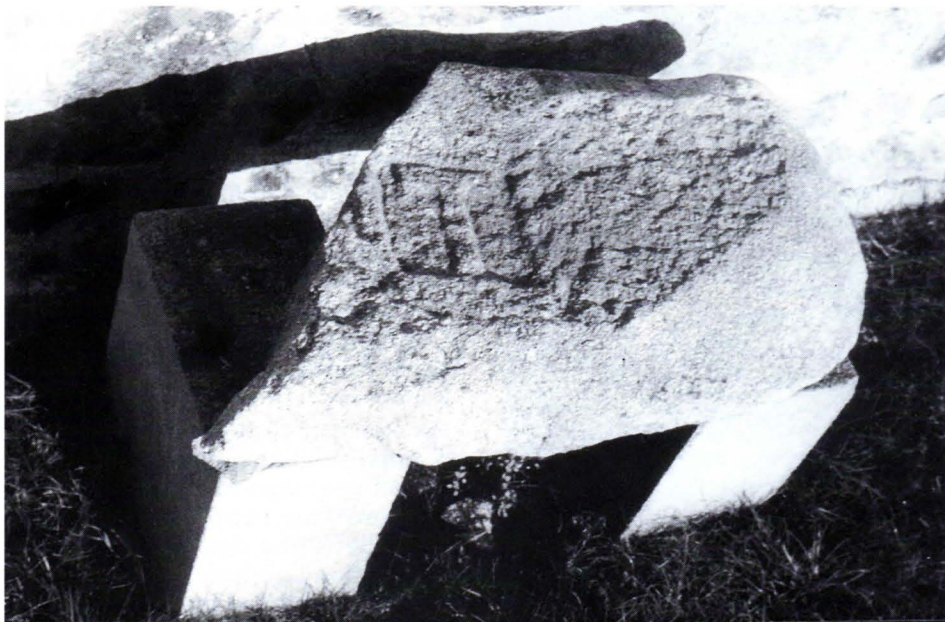
Malgré la lourdeur de ces charges pour les tenanciers. Il faut bien voir en effet, que pour attirer les défricheurs sur les terres qu'ils souhaitaient afféager, c'est-à-dire concéder à des paysans pour être closes et cultivées individuellement, moyennant redevances comme cela s'est fait largement en Basse-Bretagne au XIII^e siècle, les Templiers ont dû offrir à leurs hôtes des avantages par rapport au régime courant du domaine congéable, c'est-

à-dire l'aménager en donnant aux tenures paysannes transformées en censives un caractère héréditaire qui, certes, les obligeaient à résider sur place et à mettre en valeur la tenue, s'ils ne voulaient pas perdre leurs droits de possession, mais qui excluait aussi le congément de l'exploitant, en lui garantissant à son décès la dévolution certaine à ses héritiers, de la tenue qu'il avait améliorée de son vivant par son travail. Comme on le voit à partir de la perpétuation des mêmes noms de tenanciers, de génération en génération, sur les mêmes tenues ou tenues voisines de l'établissement de Saint-Jean à Plouhinec.

C'était donc en fait un accensement ou concession perpétuelle et pas seulement viagère comme c'était le cas au mieux dans un contrat de fermage, de la jouissance d'une terre moyennant une rente annuelle fixe, garantie par tous les biens meubles et immeubles, du tenancier autrement dit une concession de la propriété utile de la terre, du fonds dont le seigneur conservait la propriété éminente et que l'on appelait féage en Bretagne où, à l'époque il n'existait guère de franc alleu et où toute terre, pour sa protection, dépendait d'un seigneur auquel elle devait aveu et redevances.

Le féage ne donnait lieu cependant, autre avantage pour le tenancier, qu'à la perception d'une rente ordinairement minime, car le cens tendait à rester fixe, tandis que la valeur des terres, par leur culture, tendait à augmenter, appelée rente féagère et qui était le plus souvent composée, au moins pour une forte part, de redevances en nature, à côté d'une redevance en argent.

Autre avantage pour les tenanciers, lorsque les Templiers occupèrent les terres inhabitées qui leur avaient été



Parties d'un linteau sculpté portant en relief les lettres J et T,
le S manquant, ce qui donnerait l'abréviation de Saint-Jean du Temple.
Ci-dessous, détail de la sculpture.





Fragments d'un bénitier
portant trois lettres en relief,
sans doute encastré dans un mur.

données à titre de fief, en remerciement des services rendus en Terre Sainte et sur le chemin de la Terre Sainte et qui ne faisaient donc partie d'aucune paroisse, comme à Plouhinec, non seulement ils exercèrent tous les droits seigneuriaux dans la logique de l'époque, y compris les droits de justice pour être vraiment chez eux, se défendre contre d'éventuels seigneurs laïcs, attirés par les revenus de terres nouvellement mises en valeur, mais aussi mieux soutenir leurs commettants déjà protégés par le caractère du lieu d'asile, le minihy, de leur établissement, mais ils veillèrent également au service religieux des défricheurs, en élevant une chapelle servant d'église tréviale où le Précepteur de l'Ordre, avait droit de présentation d'un chapelain souvent lui-même membre de l'établissement.

Et c'est là que la création à Plouhinec de l'oratoire Saint-Tugdual, présentant selon le chanoine Abgrall, les caractères de l'architecture du XI^e siècle, mais qui probablement datait du XII^e siècle après l'arrivée des Templiers, prend toute son importance en tant que premier établissement religieux déjà adjoint à l'hôpital Saint-Jean, avant la construction au XIII^e siècle de la nouvelle chapelle de ce nom. Confirmation en est donnée d'ailleurs par le compte-rendu de la visite d'améliorissement de 1708, selon lequel les voisins disent que l'oratoire, Saint-Tugdual est l'ancienne fondation de ce membre, alors même que l'on peut supposer que l'appellation de cette chapelle, soit a déterminé la même appellation Lannuzel, pour le village situé au-dessus de l'implantation de la chapelle, soit a été déterminée par l'appellation du village, si ce lieu-dit existait antérieurement à la construction de la chapelle, et peut-être à la venue des Templiers.

Finalement il apparaît que le régime d'exploitation de leurs terres par les religieux de Plouhinec était double.

D'une part, en dehors de leur domaine proche, jardin, maison d'habitation, grange, hôpital, situé sans doute près du village de Lannuzel appelé aussi Saint-Jean après la construction de la chapelle de ce nom, c'était un régime de censive à perpétuité, avec versement de chef-rentes et d'une dîme ayant le caractère d'un champart, ou fraction de la récolte. Les terres de la seigneurie ecclésiastique étant tenues à titre roturier par des non-nobles, mais à foi et hommage impliquant le droit de justice et le respect de tous les droits seigneuriaux habituels, et des droits quevaiziens en cas de déshérences.

D'autre part, sur le domaine proche et au moins sur quelques tenues, il s'agissait d'un régime à domaine congéable, avec possibilité de congédier le tenancier au terme du bail, mais en lui remboursant ses édifices et superficies, maison d'habitation, granges, étables, murs fossés, arbres fruitiers, engrais, etc., comme prévu dans ce régime courant de la Cornouaille. C'était le cas de deux tenues de Saint-Jean et d'une tenue de Kersigneau qui payait, à la veille de la Révolution, des rentes convenancières à la Fabrique de Plouhinec et à la chapellenie de Quilquiffin et qui furent vendues comme biens nationaux en l'an III de la Révolution.

On peut donc considérer qu'en dehors de ces quelques cas particuliers de convenants, tenus à domaine congéable, l'usage du fief au sein de l'Établissement hospitalier de Plouhinec, qu'Henri Sée, il y a un siècle, considérait déjà comme la référence ultime en la matière de régime d'exploitation des terres, car chaque seigneurie ayant une existence indépendante avait des institutions originales, consistait dans un régime de féage, intermédiaire entre le vilainage, où le paysan était cédé avec le fonds comme instrument indispensable de sa culture, et la vassalité noble qui ne devait que l'hommage et le rachat, donc dans un régime d'inféodation roturière, de concession héréditaire et perpétuelle d'une terre à un roturier à foi et hommage comme s'il s'était agi d'un noble, mais paiement de tous les droits seigneuriaux que ne paie pas la tenue féodale, et noble du fief. C'est la raison sans doute pour laquelle les ventes des biens nationaux portant sur les biens des Hospitaliers, furent peu nombreuses à Plouhinec. Leurs tenanciers étaient déjà quasi-

ment propriétaires des biens, qu'ils possédaient sous l'Ancien Régime, et n'eurent donc pas à les acheter en tant que biens nationaux à la Révolution.

Que rapportaient à la Commanderie les terres de cet établissement, et les oboles de la chapelle Saint-Jean puisque l'oratoire Saint-Tugdual ne rapportait aucun fruit selon le compte rendu de la visite de 1708, et de quelle façon ces revenus étaient-ils perçus ?

Compte tenu de l'éloignement de l'établissement de Plouhinec par rapport au siège de la Commanderie à

Carte postale ancienne
représentant l'aspect général des ruines
de Saint-Jean du Temple.



La Feuillée, c'est sans qu'on s'étonne, le système de l'abonnement et de la ferme qui était utilisé. La Commanderie évaluait le revenu annuel de l'établissement et affermais sa récupération à un ou plusieurs fermiers, qui s'en chargeaient et s'y retrouvaient. Par exemple, en 1604, deux prêtres de la paroisse de Plouhinec, pour soixante quinze livres, en 1622, le nommé Le Porcher, pour cent vingt livres, car la somme était susceptible de fluctuer selon les années. C'est ainsi qu'on la voit s'élever pendant la première moitié du XVII^e siècle jusqu'à cent soixante dix livres, en 1650, mais retomber à cent soixante huit livres, en 1682 et à cent deux livres pendant la première moitié du XVIII^e siècle où la situation économique en Bretagne n'était plus l'âge d'or d'avant 1680.

Le rentier de 1743, précise le mode de perception des revenus. Les tenanciers des villages et dépendances de la Commanderie, située en cette paroisse de Plouhinec, paient pour chefferies et dîmes, par abonnement verbal, et usage seulement, la somme de cent deux livres par an, payable à la Saint-Michel. Mais certains tenanciers en étaient dispensés et souvent sur plusieurs années. Ce qui prouve bien comme le souligne le chanoine de Corson, qu'au moins en certains endroits, il faisait bon vivre sous le joug sacré, par comparaison avec les seigneuries laïques. Il est vrai aussi que les vassaux des hospitaliers partageaient parfois les privilèges de leurs seigneurs ecclésiastiques, étant exemptés du versement de toutes aides, tailles, fouages, impôts et subsides, comme du passage des gens de guerre, alors même qu'ils relevaient de la juridiction de la Commanderie, renommée plus humaine que les juridictions laïques et qui

fonctionnaient dans un auditoire situé rue Visa Quimper, où se trouvait le temple de Saint-Jean, près la chapelle Saint-Jean sur le quai de la ville de Quimper, capitale de l'évêché de Cornouaille, visite de 1617, qui datait en partie du XIII^e siècle.

A noter que parmi les revenus de la Commanderie de Quimper figuraient aussi ceux du manoir de Lesturien en Plouhinec selon le chanoine de Corson.

DE LA RÉVOLUTION A AUJOURD'HUI

La Révolution de 1789 entame une longue descente aux enfers de l'Établissement hospitalier de Saint-Jean de Plouhinec.

Que signifie la Révolution pour cet établissement que les moines soldats avaient, avec leurs vassaux, maintenu à bout de bras pendant des siècles, alors que des charges trop lourdes, surtout immobilières, et des revenus tendant à régresser obligeaient à réduire le nombre des commanderies pour diminuer les frais de gestion ?

Avant tout, la vente de la chapelle, des restes de son mobilier et de ses dépendances, comme bien national, le 29 prairial an III, (19 juin 1795), après trois feux, pour la somme de 3300 livres, dont 100 livres de meubles, à un bourgeois de Pont-Croix, le citoyen Boulain, ce qui signifiait à la fois l'entrée des deux sanctuaires Saint-Jean et Saint-Huel dans le domaine privé et l'abandon de leur entretien, les terres seules continuant à être mises en valeur, jusqu'à même le placître du cimetière charnué, ensemencé.

Mais pourquoi cette vente de la chapelle Saint-Jean comme bien national, ainsi que des rentes convenancières, sur le lieu de Kersigneau et sur

deux tenues à Saint-Jean ? Très vraisemblablement parce qu'à la suite de la visite de 1758, qui concluait à la nécessité de supprimer la chapelle Saint-Jean en Plouhinec, très inutile, puisqu'on n'y dit qu'une messe par an et partant entièrement à charge à la Commanderie.

Une requête fut présentée en ce sens au Grand Maître de l'Ordre des Hospitaliers par le Commandeur de La Feuillée, et acceptée.

Le service religieux à la chapelle Saint-Jean fut donc supprimé comme dans les vingt autres chapelles de la Commanderie se trouvant dans la même situation, et transféré à l'église paroissiale de Plouhinec, en même temps qu'étaient transférées à la Fabrique de Plouhinec les chapelles Saint-Jean et

Saint-Huel et leurs dépendances, ainsi qu'une rente convenancièrè assise sur le lieu de Kersigneau, et que les rentes assises sur les deux convenants de Lannuzel, étaient transférées à la chapellenie du Guilguiffin en tant que fondations de messes.

Cela peut expliquer que lors de la Révolution les fonds de ces biens, c'est-à-dire les terres sur lesquelles ces rentes étaient assises, aient été considérés comme biens d'église et donc vendus comme biens nationaux, en deux étapes, par le Directoire de Pont-Croix.

D'une part, le 5 prairial an III, furent reçues les premières enchères pour l'adjudication de la chapelle Saint-Jean de la Fabrique de Plouhinec, construites de pierres de grosse taille, d'autres chapelles dans le cimetière, d'un reli-

Soubassement du calvaire en pierres cintrées qui était composé de quatre marches.



quaire, ossuaire, sans boisage ni couverture, d'un cimetière contenant sous fond, 56 arbres, le toit au levant de l'issue, située, au Nord de l'église dans laquelle il y a une croix, contenant sous fond, 6 cordes et demie, et sur le fond, 26 arbres, les dits objets formant un tout. Lot d'estimation, lequel suivant le procès-verbal des experts, en date du 29 germinal dernier, a été porté à la somme de 600 livres.

D'autre part, le 29 prairial an III, faute d'enchères à la séance précédente, eut lieu l'adjudication de la chapelle Saint-Jean que se disputèrent âprement pendant plusieurs feux, plusieurs citoyens nommés Le Brix, Boulain, Kerdreach cadet, Kerdreach aîné, Daniélou et, qui feront monter les enchères à 3300 livres, au cours du troisième feu, au bénéfice du citoyen Boulain. Il a été allumé un quatrième feu, lequel s'étant éteint sans qu'il ait été fait aucune enchère, le Directoire a adjugé au citoyen Boulain, comme dernier enchérisseur, les biens désignés au présent procès-verbal, pour le prix et la somme de 3300 livres, soit cinq fois et demie l'estimation initiale.

A la même séance furent vendues les trois rentes sur Kersigneau et Saint-Jean au profit d'Alain Gouzien et François Rivet. Mais, en dehors des biens immobiliers, terres et édifices, que restait-il donc à vendre du mobilier de la chapelle Saint-Jean ?

Fort peu de choses. Quelques écuelles en terre, un lot de vieilles ardoises, cinq pots à fleurs et un vieux missel, en dehors de la presse, une armoire à deux battants valant 83 livres. Et cela même, si la piété de certains habitants aura peut-être soustrait les objets de culte les plus précieux aux investigations des commissaires de la République.

Comme ce geste pieux devrait se reproduire en plein vingtième siècle, l'attitude des uns rachetant celle des autres, lorsqu'on s'apercevra que le Christ en croix du calvaire, jeté bas avec une corde entre les deux guerres, par deux habitants connus de Saint-Jean, appelés depuis par la rumeur publique Ar krougerien, les étrangleurs du Christ, avait été récupéré et dissimulé dans les ruines de la chapelle où, les scouts de Nevers auront la surprise et la joie de le retrouver en août 2002.

Mais parallèlement, le temps aura fait son œuvre, c'est-à-dire le laisser aller des uns et la rapacité des autres. Le lierre et le manque d'entretien feront progressivement tomber les murs, comme le montrent les cartes postales éditées au début du XX^e siècle, et les pierres utilisables, seront progressivement emportées jusqu'à il y a encore dix ans, par les plus hardis, car l'une des caractéristiques de la chapelle Saint-Jean, était d'être en pierres de taille et, donc de pouvoir servir de carrière aux moins regardants ou aux plus avides, et parfois les plus proches.

Et nous nous acheminons ainsi vers la prise en charge du nettoyage de la chapelle Saint-Jean de Plouhinec, par Breiz Santel et par les Scouts de France, à partir de 1995, à l'appel de Mme et M. Renévot, et vers l'état des lieux, que l'on peut faire aujourd'hui après plusieurs campagnes de déblayage des ruines de la chapelle.

Si les murs sont encore debout, en entier, côté Sud, ou à mi-hauteur, côté Nord, ainsi que les pignons Ouest et Est, mais réduits à deux pans de murs encadrant l'ancienne verrière, et si les margelles des fenêtres de 1,20 mètre de largeur et de la grande verrière à l'Est de 2 mètres de largeur, sont



Carte postale ancienne du site de Saint-Jean-du-Temple.

encore en place; le déblaiement a montré, tant au niveau de la chapelle que du calvaire, que beaucoup de pierres, les plus belles, car taillées et même parfois cintrées, ont disparu.

Elles n'ont pas été perdues pour tout le monde, y compris pour les constructeurs du chemin d'exploitation qui traverse le placître de la chapelle.

Nous avons recueilli plusieurs témoignages spontanés et précis à ce sujet.

Les lourdes pierres, biseautées sur un côté, de l'arc diaphragme, reposant sur les deux piliers centraux, séparant le chœur de la nef, ont été retrouvées en grand nombre, ainsi que la clef de voûte, de même que quelques pierres

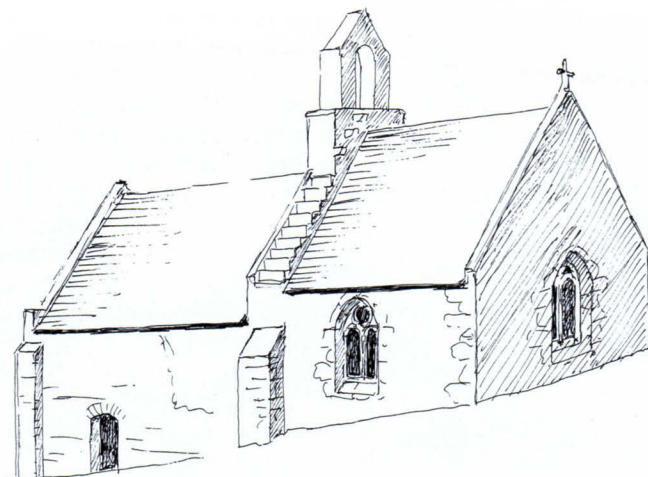
arrondies de l'arcature du petit clocher qui surmontait l'arc.

L'une des deux portes situées au Sud est encore en place, ainsi que la fenêtre Ouest également de forme romane, mais la principale porte qui était sculptée, gothique et à voussures a disparu apparemment sans laisser de trace et sans qu'on sache si elle aurait été transportée ailleurs.

Le sol est jonché de pierres tombales, entières ou brisées, en granit poli sur l'une des faces ou en ardoise, mais aucun trésor des Templiers, qui fut recherché en d'autres temps par des amateurs n'y a été retrouvé.

En revanche, les Scouts de Munster

Dessins de Léo Goas, architecte du Patrimoine,
représentant l'aspect probable
qu'avait la chapelle Saint-Jean du Temple.



De haut en bas : ensemble Sud-Est ; ensemble Nord-Est.



ont retrouvé dans le chœur, du côté de l'épître, dans une sépulture à même la terre, des ossements avec une médaille en fer, de forme ovale, où l'on voit deux anges portant un écusson, avec les lettres IHS (Jésus Sauveur des Hommes) et le Christ sortant du tombeau et tenant sa croix dans une main, ainsi que des pièces de monnaie, un douzain en bronze du règne d'Henri III, 1551-1589, sans doute la tombe d'un moine soldat, en raison de son emplacement, les autres tombes ayant toutes été retrouvées dans le nef et deux d'entre elles se trouvant en plein milieu, à égale distance des deux côtés, Sud et Nord.

La pierre d'autel, dans le chœur, a glissé de son soubassement de pierres agencées, mais a été retrouvée à peu près intacte, biseautée sur trois côtés. Elle mesure 2 mètres de long, sur 0,70 mètre de large et a une épaisseur de 15 centimètres en granit.

Parmi les pierres remarquables retrouvées figurent les pierres hexagonales du fût du calvaire, jeté, paraît-il, pour retrouver le trésor enfoui des Templiers, ainsi que le Christ en croix placé à son sommet et fixé au fût par tenon et mortaise, tel qu'on peut l'identifier, par comparaison avec les cartes postales du début du XX^e siècle, alors qu'il était encore en place. Retrouvé décapité et à moitié démembré, sa tête et ses bras fixés aux croisillons n'ont malheureusement pas été récupérés, mais on se souviendra de l'émotion des Scouts de Nevers le jour de cette découverte, l'une d'elles s'écriant « c'est un signe... ». Ce Christ avait disparu depuis 75 ans environ et personne ne s'en souvenait dans les environs.

Du four à pain circulaire, ayant 2 mètres de diamètre intérieur, et dans lequel ont joué beaucoup d'enfants de

Saint-Jean, y compris Mme Marie Renévot, subsiste le four à proprement parler, avec sa voûte en pierres en forme de dôme mais le ty-forn, la maison du four, normalement accolée à ce dernier a disparu. Le four à pain se situait à huit mètres du calvaire dont beaucoup de pierres cintrées du massif, ont été emportées, à l'exception des chapiteaux du dernier étage qui ont pu être récupérés, à trente mètres de là.

Deux bénitiers ont été retrouvés dans la chapelle. De l'un il ne reste qu'une fraction de la cuvette, mais elle porte une inscription sous forme de lettres en relief, dont il faudrait retrouver la signification, car c'était peut-être un élément du baptistère. L'autre, retrouvé en place, mais largement enfoui, près de la porte Nord, est une stèle en granit mesurant 1,16 mètre de hauteur, pesant six cent kilos environ, ayant une base arrondie en cul-de-lampe, un fût carré orné de moulures en forme de stries verticales de cannelures, sauf sur un côté, où il semble avoir été martelé des sculptures ou inscriptions qu'il présentait, un chapiteau carré de 0,55 mètre de côté creusé en cuvette.

Cette stèle probablement un autel gallo-romain, récupéré par les moines à l'usage de bénitier ou de baptistère, et qu'ils avaient placé dans l'église à gauche de la porte d'entrée principale. La piscine creusée au sommet est le foyer ou fœculus dans lequel on allumait du feu, ou dans lequel on déposait des charbons ardents pour brûler l'encens et offrir des sacrifices païens.

Les contreforts extérieurs aux piliers centraux de la chapelle et qui contrebutaient la poussée de l'arc en tiers point, reposant sur ces piliers ont été dégagés dans l'état mitigé où ils se présentaient.

Le fleuron coiffant le pignon Ouest a été retrouvé, un peu cassé, sans doute en tombant, mais reconnaissable.

Deux arcs, en dehors de l'arc diaphragme, reposant sur les piliers intérieurs, ont été retrouvés sur le sol de la chapelle en pièces détachées.

Et aussi les morceaux d'un arc roman, à un seul chanfrein, qui paraît correspondre à la grande verrière du chœur et qui a pu être reconstitué.

Certains morceaux d'une arcature en forme de remplage, retrouvés dans la chapelle Saint-Jean, pourraient provenir, soit de celle-ci, soit de l'oratoire Saint-Huel, selon une mention figurant dans le compte rendu de visite de 1708.

Mais par ailleurs, il semble que l'arc diaphragme séparant le chœur de la nef était renforcé ou enjolivé intérieurement, par un autre arc épousant sa forme et, dont plusieurs éléments de forme droite ou cintrée légèrement, ont été retrouvés.

Par ailleurs, certains éléments qui pourraient provenir des anciennes fenêtres de la chapelle, avant leur réfection au XVII^e siècle, selon l'architecte de Breiz Santel, ont aussi été retrouvés. Leur soubassement porte en effet des rainures pour les verrières, comme cela se pratiquait à l'époque de leur utilisation.

CONCLUSION

Huit siècles nous séparent aujourd'hui de la construction de la chapelle Saint-Jean-du-Temple. Et puisque les Templiers furent à l'origine de sa fondation, au bénéfice des pèlerins de leur temps, en marche vers la Terre Sainte, ou vers Saint-Jacques de

Compostelle, peut-être n'est-il pas inutile de renouer avec eux en nous souvenant aujourd'hui du message d'humilité que laissèrent le 18 mars 1314, le dernier, Grand Maître du Temple et le Précepteur de Normandie, avant de périr en l'Île Saint-Louis, dans les flammes du bûcher dressé sur l'ordre du Roi de France. C'est-à-dire non pas de la légende de Jacques de Molay et de Geoffroy de Charnay, maudissant la lâcheté du pape Clément V et l'avidité du Roi Philippe Le Bel, sa dynastie et son royaume en les assignant, avec leurs complices Nogaret et Marigny, à comparaître dans les six mois devant le Tribunal de Dieu, ce qui arriva, mais de leur ultime demande de tourner leur visage vers Notre-Dame, selon la coutume des Templiers de dire toujours à la fin de leurs prières du soir les complies de Notre-Dame, pour ce qu'elle fut au commencement de notre Ordre, et qu'en Elle et en son Honneur sera, si Dieu plaît, la fin de nos vies, et la fin de notre Ordre, quand il plaira à Dieu que ce soit.

Malgré la fin de l'Ordre, peut-on encore espérer la renaissance de la chapelle Saint-Jean-du-Temple de Plouhinec en souvenir des Pauvres Chevaliers du Christ, ou doit-on considérer ces derniers restes comme le témoignage d'un passé à jamais révolu ? L'avenir nous le dira, mais d'ores et déjà nous pouvons adresser un grand remerciement à Breiz Santel et à tous les Scouts de France qui ont su venir nous indiquer la voie à suivre. Ad maiorem gloriam Dei...

Jos RENÉVOT,
docteur d'État en sciences.

L'ILE DE GROIX A RESTAURÉ SES CHAPELLES

*Bravo Père Caillot
à vous et à vos paroissiens*

Intérieur de la chapelle Notre-Dame du Calme
à l'Île de Groix.



Sans solliciter de fonds ni de la commune, ni de la paroisse, ni de Breiz Santel, Groix a restauré la chapelle de la Trinité et deux autres chapelles dédiées à la Sainte Vierge. Puis s'est attaquée à la restauration de Saint Léonard au Quelhuit.

Il y a là de quoi s'émerveiller.

Les comptes publiés en mars 2004 dans le bulletin paroissial, numéro de mars 2004 - bulletin où l'on peut lire beaucoup de choses intéressantes - montrent qu'avec ce qui a été ainsi dépensé, on aurait pu construire une maison.

Et que dire de ce qui a été donné en heures de travail ?

On en a quelque idée à Breiz Santel, où l'on pense que, comme le suggérerait le beau cantique* « Bienheureux êtes-vous, les noms de ceux qui ont permis cela sont inscrits dans les cieux ».

Marie-Madeleine MARTINIE.

* Ce cantique, l'un des meilleurs de notre époque, est dû, paroles et musique, au Père Didier Rimaud, un jésuite né à Carnac.

Les amis de la chapelle Saint-Guenhaël à Lanester

EN MORBIHAN

La chapelle Saint-Guenhaël à Lanester est un petit monument tout simple, au bord du Blavet. Elle succède à un monument bien plus ancien et sans doute encore plus modeste, celui qui fut construit au VI^e siècle par Guenhaël mort ici vers l'an 590. Et à un deuxième monument édifié au XI^e siècle pour le prieuré qui succéda au petit monastère de Guenhaël.

« Notre chapelle gardait une allure romane. La fenêtre gothique du chœur ne date que du XIV^e ou XVI^e siècle » écrit Jacques Le Goualhet « et la disparition des petites fenêtres romanes des murs latéraux a hélas ôté à l'édifice l'essentiel de son intérêt architectural ».

La chapelle a souffert ensuite de la dernière guerre. Son ancien clocheton a été remplacé par un clocheton d'un style bien lourd, récupéré ailleurs.

Et sa voûte de bois peint en bleu a fait place un plafond plâtré. On peut déplorer aussi la plate-forme de ciment qui élève l'autel. Mais enfin la chapelle a le mérite d'exister et de rappeler la mémoire d'un de ces évangélisateurs de la Bretagne.

Dans les années d'après-guerre, un prêtre, qui longtemps fut l'abbé Marcel Le Mentec, y disait la messe chaque dimanche. La chapelle était pleine et l'on chantait après l'envoi, en breton, le cantique écrit par Loeiz Herrieu, dont l'enfance s'était passée en aval, près de la chapelle de Locunel, dédiée à Saint Guénolé qui, à Landévennec, avait été le maître de Guenhaël.

Puis la paroisse a renoncé à cette messe de quartier pour tenter de ramener les fidèles à l'église paroissiale. Et la chapelle s'est, si l'on peut dire, laïcisée, en ce sens qu'elle sert de lieu de réunion pour des activités culturelles, musicales en particulier, qui dépendent de la mairie.

Mais voilà deux ans qu'un petit groupe a fondé une association, loi de 1901, « des amis de la chapelle de Saint-Guenhaël ».

A Noël, ils ont fait une crèche... maritime pour ce village qui fut un village de pêcheurs, et dont le patron était arrivé là par voie maritime.

La porte de la chapelle a été ouverte aux visiteurs le 26 décembre et le 2 janvier.

Mais surtout il y a eu, le 5 septembre, un pardon, comme autrefois, avec messe et procession. La procession est allée jusqu'à la fontaine, une fontaine lourdement restaurée aux joints trop visibles, mais qui elle aussi a le mérite d'exister et de rappeler des temps très anciens. Elle a ceci de particulier

qu'elle est... dans le Blavet, c'est-à-dire dans l'eau à marée haute en période de vives eaux. Au temps des moines, sans doute n'en était-il pas ainsi !

Le pardon 2005 aura lieu le dimanche 4 septembre. Les Amis de Saint-Guenhaël y invitent bien sûr les Lanestériens et les Lorientais, mais aussi les Caudanais, puisqu'il n'y a pas encore tout à fait cent ans que Lanester s'est détachée de sa cité-mère, Caudan. Et que ce sont donc des chrétiens de Caudan qui ont bâti la chapelle.

Pour adhérer à l'association qui a des projets de restauration du monument, il suffit de verser une cotisation minimale de dix euros, réduite à cinq euros pour ceux qui ne peuvent verser plus, et de la faire parvenir à la trésorière, Mme Belleville, 3, avenue de Stalingrad à Lanester.

Quant à l'association, elle vient d'adhérer à Breiz Santel.

Marie-Madeleine MARTINIE.

La chapelle de Saint-Guenhaël à Lanester en 2004.



* Dans une intéressante brochure datant de 1956, éditée par *Chantiers Rive Gauche*, bulletin paroissial de Lanester, qui rappelle ce que nous savons « d'un homme qui, voici quatorze siècles est venu chez nous apporter une Bonne Nouvelle qui avait transformé sa vie ».

Faire connaître

BREIZ SANTEL

« Depuis combien de temps fais-tu partie de Breiz Santel ? » m'a-t-on demandé hier. Je ne m'étais jamais posé la question, et ma réponse m'a un peu étonnée. « Depuis un demi-siècle ».

Certains de nos lecteurs répondraient de même n'est-ce-pas ?

Et d'autres, nombreux, diraient « vingt ans, trente ans... »

C'est signe de fidélité de leur part, et aussi de stabilité dans les buts sinon dans les moyens d'action du mouvement. Mais il faut assurer la relève.

C'est pour cela, amis lecteurs, que je viens poser des questions indis-crètes.

Faites-vous connaître Breiz Santel à vos amis, croyants et incroyants ?

Leur prêtez-vous des numéros de la revue ?

Les entraînez- vous voir des chapelles menaçant ruine, et leur dites-vous alors, « Breiz Santel pourrait intervenir ici » ?

Leur montrez-vous des chapelles rénovées ? des croix restaurées ?

Leur dites-vous que, rénovant des pierres, Breiz Santel a, tantôt direc-tement, tantôt indirectement, rénové les relations humaines autour du monument ?

A ceux qu'intéresse surtout l'aspect religieux du mouvement, avez-vous dit que Breiz Santel, s'efforçant de ranimer les pardons a renforcé le lien avec l'Église de biens des chrétiens déroutés ?

Avez-vous ajouté que tout cela s'est fait avec amour, les bénévoles met-tant inlassablement leur dévouement et leurs compétences au service de l'ines-timable patrimoine de la Bretagne ?

Mais aussi que sans argent ils n'auraient pas pu faire grand-chose ? Et que cela reste vrai. Breiz Santel ne vit pas que d'argent, oh non ! mais Breiz Santel sans argent n'est plus qu'un vœu pieux !

Au sujet de l'argent, nous pouvons affirmer que Breiz Santel est une asso-ciation sérieusement gérée, « dont les « frais de gestion » sont minimes. L'argent des subventions, des dons, des legs, va aux chantiers, à ceux que nous ouvrons nous-mêmes, et à ceux que des associations ou des bénévoles isolés, ont fon-dés sans notre aide.

« Qui aurait fait autant avec si peu d'argent ? » Cette question mériterait d'être traitée dans une thèse d'université bretonne, à l'aide nos archives.

Nous pouvons être fiers d'avoir participé à cela.

Mais je le redis, le mouvement maigrit, pour la simple raison que chaque année quelques vieux amis vont chanter ailleurs « La beauté de votre maison » dont ils avaient sur terre parlé au Seigneur.

Alors, vous qui êtes toujours là, recrutez de nouveaux amis, le moyen le plus simple, et qui est à portée de presque tous, est de recruter des abonnés au bulletin. Le résultat de cette arrivée de nouveaux adhérents sera double. D'une part, les cotisations-abonnements nous aideront à financer le bulletin - important car il est le lien entre nous, et aussi notre « vitrine » - Et d'autre part, nous serons grâce à cela mieux considérés par les décideurs de tout genre. En effet, un mouvement aux adhérents nombreux a du poids, *car il est signe d'un courant d'opinion.*

Cela n'est pas indifférent, en nos temps de débats sur la laïcité. Certains élus, intéressés pourtant par le patrimoine religieux, peuvent craindre d'y attacher publiquement de l'importance. Ils seront plus forts si nous sommes nombreux à dire « Le patrimoine religieux de la Bretagne est l'un de ses aspects culturels les plus importants. »

Marie-Madeleine MARTINIE.

La chapelle Saint-Laurent à Kervignac en Morbihan.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BREIZ SANTEL

**Samedi 16 avril 2005
à Motreff en Finistère**

Cette année c'est en Finistère que nous nous retrouverons pour notre assemblée générale. Ce sera donc à Motreff qui se trouve sur la droite de l'axe Lorient-Roscoff.

C'est dans cette commune que se trouve la chapelle Sainte-Brigitte, en très mauvais état en 1996 et, qui est désormais hors d'eau, grâce à la ténacité de l'association mise en place pour la sauver en partenariat avec Breiz Santel.

Nous la verrons après l'assemblée générale et nous verrons aussi dans l'après-midi la chapelle Saint-Corentin Trénivel à Scrignac, autre chantier sur lequel Breiz Santel est intervenu sans succès, dans les années 80 et qui est désormais sauvée, là aussi avec notre aide.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 heures. Départ de la gare routière de Larmor-Plage.

8 heures 30. Départ de Lorient, place Hyacinthe-Glotin.

10 heures 15. Assemblée Générale à la salle polyvalente de Motreff (direction fléchée à partir du bourg.
Vin d'honneur offert par la municipalité.
Visite de la chapelle Sainte-Brigitte.

13 heures. Déjeuner au restaurant Le Nivernic à Carhaix,
à gauche en venant de Lorient.

15 heures 30. Visite de la chapelle Saint-Corentin à Scrignac.

18 heures. Retour à Lorient.

Prix du repas : 22 €

Prix du transport et du repas : 33 €

Inscription souhaitée pour le 8 avril au plus tard

POUVOIR
pour l'assemblée générale de Breiz Santel
le samedi 16 avril 2005 à Motreff

Je, soussigné M _____

Adresse _____

membre de l'Association, ne pouvant être présent à l'Assemblée générale,

donne pouvoir à M _____

afin de le représenter.

Fait à _____, le _____

Signature
précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Adhèrez à Breiz Santel...

Vous êtes attaché au patrimoine breton, Breiz Santel, mouvement pour la protection des monuments religieux bretons, œuvre pour la sauvegarde des monuments en péril.

Apportez-nous votre soutien, faites connaître notre association auprès de vos amis pour qu'ils deviennent de nouveaux adhérents.

Vos dons nous permettront de faire de grandes choses et de concourir à la renaissance de monuments oubliés.

Les nouvelles adhésions **et le renouvellement des cotisations pour 2005**

sont à adresser
au trésorier de Breiz Santel, B.P. 22, 56260 Larmor-Plage
C.C.P. 153685 H Nantes

Recopiez tous les renseignements ci-dessous permettant votre identification :

Membre adhérent, à partir de 20 Euros.

Membre bienfaiteur et association, à partir de 30 Euros.

Nom et prénom _____ Profession _____

Adresse _____ Code postal _____

Ville _____

adhère à l'association Breiz Santel pour l'année 2005.

en qualité de _____

Ci-joint un don de la somme de _____
par chèque à l'ordre de **Breiz Santel**.

Breiz Santel, association reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons qui peuvent atteindre 5 pour cent de votre base d'imposition. Vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire votre don de votre revenu imposable.

Participez à la rédaction de notre bulletin !

Amis qui lisez ce bulletin, nous souhaitons qu'il reflète davantage la vie du mouvement !

Racontez-nous comment l'on a, chez vous, sauvé ceci, nettoyé cela... Ne dites pas « c'est trop mince », tout est intéressant.

